
Lien du lieu avec l'extérieur

Historique

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Modification effectuée</i>
<i>1.0.0</i>	<i>06/08/2020</i>	<i>Rédaction initiale du document</i>
<i>1.0.1</i>	<i>21/08/2020</i>	<i>Relecture par Stéphanie et Gwendoline pour prise en compte des commentaires/objections</i>
<i>1.0.2</i>	<i>27/10/2020</i>	<i>Intégration des propositions suite à la plénière du 04/10/2020</i>

Contenu

Pourquoi ?

Le projet d'éco-lieu cherchera à s'ouvrir sur l'extérieur pour :

- Inspirer et s'inspirer : créer une dynamique d'échanges et de partage localement (des savoir-faire, des expériences...).
- Éviter le repli sur soi, car l'éco-lieu défend les valeurs de vivre-ensemble, de solidarité, de partage... La qualité des relations avec le voisinage est importante pour ses habitants.
- Favoriser l'acceptabilité du projet et éviter ou dissiper la perception négative que peut présenter ce type de projet d'habitat participatif, éco-lieu, communauté.
- S'intégrer dans une commune et sur un territoire. Le projet d'éco-lieu cherchera à s'inscrire dans le contexte existant et participera dans une certaine mesure à son développement.

- Contribuer à la mutualisation des expériences similaires et participer à des réseaux d'habitats participatifs.

Quoi ?

L'ouverture avec l'extérieur se veut interactive et prend plusieurs formes :

1. **Ouverture Physique** de l'écolieu par l'accueil de public ou de personnes extérieures. L'éco-lieu pourra être ouvert pour une durée variable (à la journée ou plusieurs jours) et de façon ponctuelle ou régulière.

Ouverture de l'éco-lieu :

- pendant l'aménagement du terrain (plantation du verger, réalisation de la phyto-épuration, potager) et la construction des habitations et des communs (chantiers participatifs) ;
 - au fil des années pour le développement du verger, potager et son entretien (woofing) ;
 - de façon régulière à travers les activités professionnelles présentes sur le site (point de vente ou magasin à la ferme, espace de coworking, stage...);
 - de façon ponctuelle :
 - pour contribuer à la mutualisation des expériences similaires et participer à des réseaux d'habitats participatifs (journées portes ouvertes) ;
 - pour favoriser la dynamique du territoire, les échanges, le vivre-ensemble, dynamiser les territoires ruraux par la mise en place de temps culturels, artistiques, événementiels (fête des voisins, concerts, ciné plein-air..);
 - pour favoriser la solidarité, l'entraide, le partage des savoirs-faire (atelier réparation vélo, DIY, repair café...).
2. **Ouverture Numérique** de l'éco-lieu par la création d'un site internet (ou d'un blog/d'une page sur les réseaux sociaux, à définir) pour communiquer sur le projet d'habitat participatif/éco-lieu. La mise en place du site internet se fera en parallèle de la phase 2 (voir [Calendrier](#)).

Le lien de l'éco-lieu avec l'extérieur passe également par la **participation et implication des habitants à la vie locale** sociale, culturelle et économique via les pratiques individuelles ou collectives (participation à des activités sportives et culturelles, inscription des enfants aux écoles locales, achats dans les commerces de proximité, auprès des producteurs locaux, café et bistrot...).

Comment ?

Pour assurer le lien avec l'extérieur, il sera nécessaire de :

- Rencontrer les élus de la commune en amont de l'achat du terrain pour s'assurer de leur acceptation/adhésion au projet ;
- Inviter le voisinage lors de moments conviviaux, dès l'achat du terrain et lors des étapes importantes. Les objectifs sont de présenter l'éco-lieu et ses membres, se rencontrer, désamorcer d'éventuelles inquiétudes et préjugés sur le projet et entretenir le lien avec le voisinage. En cas de conflit, se référer au document dédié ([Prévention et gestion de conflits](#)) ;
- Construire des locaux communs ou professionnels ;
- Aménager l'éco-lieu en distinguant les espaces communs et privés pour préserver l'intimité et la tranquillité des habitants (accès distincts, implantation des constructions, des espaces ouverts au public, mise en place de clôtures, végétation pour filtrer les vues...);
- Déterminer la fréquence d'ouverture au public souhaitée pour qu'elle ne soit pas subie car elle implique un investissement de temps pour les habitants ;
- Anticiper la polyvalence de certains locaux pour permettre une multiplicité d'usages.

Liens

- Atelier n°7 : ouverture du hameau (19/04/2020) :
https://docs.google.com/document/d/1fMO9MqSU2wWy_Z4xAUEieY4jUZfMeSLjxJkdH0cogyo/edit
- Réponses au sondage :
<https://docs.google.com/forms/d/1jbJHKuXon7Ab-D8XMLI3VGkKGgN1x7ByC5U4CAeFxCw/edit#responses>